

RPI CORRON SAC MONTBRUN-LAURAGAIS

CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 MARS 2017

Equipe enseignante : Mme Lamarque Martine (CP/CE1, directrice de Corronsac), Mme Le Meur (PS - directrice de Montbrun-Lauragais), Mme Savatier (MS/GS), Mme Roquefort (GS/CP), Mme Auriol (CM2), Mme Chust (CM1), Mme Julia (CE1/CE2), Mme Mastrorillo (CP/CE1 – jeudi ; CM1 - vendredi)

Municipalité de Corronsac : Mme Subiela (Maire de Corronsac), Mme Zuppel, Mme Pujeault et M. Chapeaublanc, (délégués aux affaires scolaires).

Municipalité de Montbrun-Lauragais : Mme Monier (1ère adjointe au Maire de Montbrun-Lauragais), M. Rouget (délégué aux affaires scolaires), Monsieur Bolet, (Maire) absent, excusé.

Représentants des parents au Conseil d'école de Corronsac : Mme Haouchine, Mme Laffont, Mme Compan, M. Pinczon du Sel, Mme Giry (suppléante), Mme Jouannot (suppléante).

Représentants des parents au Conseil d'école de Montbrun-Lauragais : Mme Gonzalez, Mme Barthe, Mme Perro Nova

Madame l'inspectrice de l'éducation Nationale de la circonscription de Villefranche de Lauragais : Mme Mailho, absente, excusée.

Représentant DDEN : Paul Souren, excusé

Ordre du jour

1. Effectifs prévisionnels et répartition pour l'année 2017-2018 et inscriptions

Maternelle	PS : 22	MS : 22	GS : 14	Total : 58	
Élémentaire				Total : 101	
CP			CP : 23	Sous-Total : 23	
CE1 à CM2	CE1 : 22	CE2 : 18	CM1 : 18	CM2 : 20	Sous-Total : 78

Etant donnés les effectifs, les CP seront répartis sur les deux écoles de Corronsac et de Montbrun Lauragais. Les répartitions dépendront du nombre des inscriptions futures dans l'une et l'autre école.

2. Projets en cours ou à venir :

- classe de CP/CE1 : Le projet d'écriture d'un « album » avec **G. Roman auteure littérature jeunesse** s'est conclu par une présentation du travail à l'auteure, lundi dernier (le 6 mars) à Montgaillard-Lauragais avec 2 autres classes. Un premier jet d'écriture avait été effectué en novembre dernier ; entre-temps le texte a été révisé, corrigé, et surtout illustré par les élèves. Le livre est scanné et sera très bientôt imprimé pour que chaque élève en ait un exemplaire. Une version numérique sera mise à disposition sur le blog de l'école.
- Les élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 sont allés au **musée du Lherm** le lundi 28 novembre. Ils ont fabriqué du pain qu'ils ont rapporté. Ils ont ensuite visité le musée comportant des objets anciens (des voitures, une maison de 1900, les loisirs, l'école autrefois...). Les retours des élèves ont été très positifs concernant cette journée. Elle a été financée par l'Association « Autour de l'école » que nous remercions. Un article concernant cette sortie a été publié dans le lien de Corronsac.

RPI CORRONSAAC MONTBRUN-LAURAGAIS

CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 MARS 2017

- Les deux classes (CP/CE1 et CE1/CE2) sont également allées écouter un concert dans le cadre des **JMF** (jeunesses musicales de France). Deux musiciens ont fait voyager les élèves avec des chants accompagnés de différents instruments comme la kora, la sanza, l'harmonica, l'orgue de barbarie ou la guitare.

Un 2^{ème} concert avait été annoncé toujours dans le cadre des JMF pour le mois d'avril mais finalement il n'y a plus de places.

- Les CP, CE1 et CE2 se rendent à la **piscine** de Villefranche de Lauragais tous les jeudis matins depuis le 5 janvier pour un cycle de 10 séances (jusqu'au jeudi 23 mars).

Les mairies sont remerciées par les enseignantes pour le financement des lignes d'eau et du bus.

Les nombreux parents (avec ou sans agrément) sont également chaleureusement remerciés pour avoir accompagné lors de ces séances. Leur implication est très importante et permet de mener cette activité dans de bonnes conditions. Un grand merci !

Il est rappelé que la natation est une activité obligatoire dans le cadre des programmes de l'éducation nationale.

- Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 iront au **cinéma** le 22 mars dans le cadre du festival « Les Toiles des enfants » pour visionner un court-métrage intitulé « Ma petite planète chérie » portant sur l'écologie.

- Dans le cadre du **Printemps des poètes**, toutes les classes de l'école de Corronsac vont écrire des poèmes et décorer l'école sur le thème de l'Afrique. Des personnes viennent également à l'école lire des poèmes aux élèves sans prévenir. Ce projet est organisé par le CADP (Centre d'Animation et de Documentation Pédagogique) de Villefranche.

- Les classes de CM1 et CM2 réaliseront un **rallye piéton** dans les rues de Toulouse le jeudi 23 mars. Cette activité est organisée par un conseiller pédagogique en EPS. Le but est de découvrir des lieux historiques de la ville à travers un parcours en étoile autour de la place du Capitole.

- Les **Mercred'art** sont toujours réalisés à l'école de Corronsac. Les 2 derniers thèmes sont les animaux et le rythme. Ces activités autour de l'art ont un grand succès auprès des élèves.

- Les classes de CM1 et CM2 iront aussi au **cinéma** le jeudi 30 mars dans le cadre du festival « Les Toiles des enfants » pour assister au film « Fantastique maître Renard ».

- Les classes de CM1 et de CM2 démarreront un projet **d'escrime** après les vacances de printemps.

- Mme Chust tient à remercier les parents pour leur soutien dans le projet de **rollers** aussi bien sur la fourniture du matériel que pour l'encadrement des séances.

- L'école de Corronsac est inscrite à un défi « Ecoles à énergie positive ». La classe de CM2 est la classe référente. Les élèves y ont bénéficié d'ateliers sur les énergies et sur les gestes pouvant les économiser. Par exemple, par la manipulation, les élèves se sont rendu compte qu'en installant un mousseur au robinet, on divise la consommation par deux. A l'issue de ces ateliers, les élèves ont réfléchi à un plan d'actions. Ils ont demandé à la mairie quelques travaux comme l'installation des mousseurs ou des détecteurs de présence sur les lumières restant souvent allumées la journée par oubli. Ils ont aussi listé des actions à mener au quotidien dans l'école. Par exemple, éteindre les ordinateurs tous les soirs. Ils ont réalisé des affiches qui seront placardées un peu partout dans l'école pour que tous les utilisateurs de l'école pensent à réaliser ces petits gestes au quotidien. Les élèves ont présenté tous ces gestes à l'ensemble des élèves de l'école afin de les sensibiliser.

RPI CORRONSAC MONTBRUN-LAURAGAIS

CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 MARS 2017

Les élèves sont allés plus loin et ont lancé un programme de valorisation de certains déchets. Les élèves récupèrent donc des emballages de biscuits ainsi que les outils d'écriture. Un article a été écrit sur le blog du RPI pour expliquer les déchets récupérés.

Les élèves ont aussi lancé une action autour d'un coin nature dans la cour de récréation. Ils ont semé de la jachère fleurie espérant attirer des insectes pour lesquels des maisons seront construites.

Tous les parents et personnels de mairie sont invités à participer à cette revalorisation des déchets.

- L'école de Montbrun Lauragais mène un projet sur les **percussions** avec l'association « Percusound » de Castanet Tolosan. Le but de ce projet est de créer une histoire chantée et jouée à l'aide de percussions par les élèves. Cette histoire s'inspire de l'album « Boubam et le tam tam ». Il y a cinq séances au total à l'école de Montbrun Lauragais et une séance de répétition le jeudi 23 mars dans la salle des fêtes de Corronsac. Le spectacle final aura lieu le samedi 25 mars au matin toujours dans la salle de Corronsac. L'équipe enseignante de Montbrun Lauragais remercie la mairie de Corronsac pour le prêt de cette belle salle. Le spectacle sera filmé afin de proposer un retour aux familles sous forme de DVD.

- Le marché de printemps aura lieu le jeudi 27 avril en soirée à l'école de Montbrun Lauragais. Dans le cadre de ce projet, les élèves réalisent actuellement des plantations et des objets sur le thème du printemps. Une participation libre sera proposée aux parents ce soir-là (boîte à disposition) afin de nous aider au financement des projets futurs.

- Une sortie au **cinéma** de Montgiscard, dans le cadre du dispositif « Ecole au cinéma », est prévue. L'association « autour de l'école » assurera le financement des entrées et du bus. L'équipe enseignante de l'école de Montbrun Lauragais remercie l'association « Autour de l'école » pour cette contribution précieuse.

- Dans la classe de GS/CP, la maîtresse lit des poésies de manière régulière. Des poèmes sont aussi rédigés et seront exposés lors du marché de printemps.

Une sortie de fin d'année est en cours d'étude pour les élèves de l'école de Montbrun-Lauragais.

3. Point mairie : personnel recruté, PEDT, projets

- Au 1^{er} septembre 2017, il faudra trouver une solution pour pallier à l'arrêt du SIVURS. Un cabinet est en train de faire une étude pour envisager la reprise du SIVURS par le SICOVAL. Mais a priori, il y a nécessairement une augmentation des coûts.

- A l'école de Corronsac, le contrat de Mélanie a pris fin en janvier 2017. Un recrutement a été fait sur un contrat aidé qui est en adéquation avec les budgets de la mairie. Il est difficile de trouver des personnes prêtes à faire les multiples tâches inhérentes à ce poste : surveillance, ménage ... Les plages horaires de travail découpées et les déplacements en voiture accentuent la difficulté à recruter. Depuis quelques jours, Isabelle Thullier a été recrutée pour assurer ces fonctions sur l'école.

- A l'école de Corronsac, un contrat de volontaire au service civique a été proposé à un jeune dans le cadre du P.E.D.T.. L'objet d'un service civique est d'accompagner un jeune sur un projet de quelques mois. Ce jeune de 23 ans, titulaire d'un B.T.S., a déjà une expérience d'encadrement des jeunes enfants. Laurie supervise son activité. Il y a des retours positifs des enfants sur ses interventions.

RPI CORRONSAAC MONTBRUN-LAURAGAIS

CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 MARS 2017

La mairie de Montbrun-Lauragais précise que ces volontaires au service civique peuvent être support de projet mais ils ne peuvent pas être seuls avec les enfants. Leur mission est donc d'accompagner plus que d'animer. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans le cadre d'encadrement.

- Du fait des problèmes de recrutement et du personnel malade, la mairie de Corronsac a dû faire appel à du personnel remplaçant. Mais à présent, la situation est stable.

- 21 ordinateurs portables ont été fournis à l'école de Corronsac dans le cadre d'un projet « école numérique ». Tristan Lamontagne s'est occupé de l'installation de ces ordinateurs avec le soutien de la référente en informatique de l'inspection.

- Le SICOVAL devrait fournir un kit pour poursuivre le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Dans le cadre du PEDT, des activités sont proposées sur la pause déjeuner par des associations et des bénévoles. Un retour est demandé aux parents sur ces activités par la mairie de Corronsac. Il n'y a pas à ce jour de retour négatif des parents.

- A Corronsac : dans le cadre du PEDT, des ateliers sont menés par Mme Peggy Monier qui a lancé un projet de réalisation d'une scène ouverte pour présenter aux parents ce qui a été réalisé par les enfants autour des émotions. La date reste à fixer.

- M. Haouchine, ingénieur au CNES, se porte volontaire pour mener des activités autour des satellites et de l'espace après les vacances de printemps.

- A Corronsac : L'association Caminarem reviendra assurer des séances après les vacances de printemps. Une nouvelle intervenante, madame Prudhomme souhaite intervenir en complément de Julien en sport durant la pause méridienne.

4. Questions des parents

• Concernant l'école :

- Plusieurs parents ont signalé des faits de violence physique et verbale entre élèves (bagarres, coups, bleus, insultes) au sein de l'école de Corronsac. Qu'en est-il de la surveillance sur les temps de récréation et périscolaires ? En cas de chute ou bagarre, certains parents déplorent le fait de ne pas être avertis. Qu'est-il envisagé lorsqu'un enfant passe régulièrement dans le "rouge" ? Puniton ? De quel ordre ? Mot aux parents ?

Lors des temps d'accueil (8h50 – 9h00 + 13h50-14h00) ou des récréations (10h30-10h45 + 15h00-15h15), 2 enseignantes au moins sont présentes sur la cour de récréation. Elles surveillent les élèves, interviennent en cas de blessure ou en cas de conflit. Sur certains temps, des AVS sont également présentes dans la cour pour les enfants dont elles ont la charge.

Les enfants doivent venir voir les adultes lorsqu'il y a un conflit avec un ou des camarades. En tant que parents, il est important de rappeler à son enfant qu'il doit aller voir un adulte quand il y a un problème. Le problème peut être désamorcé en le traitant tout de suite.

RPI CORRONSAAC MONTBRUN-LAURAGAIS

CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 MARS 2017

Quand des élèves viennent voir les enseignantes en raison d'un problème, une discussion est lancée avec les protagonistes afin de les aider à régler leur différend ensemble en présence d'adultes. Ainsi, les élèves sont peu à peu outillés pour pouvoir gérer les conflits qu'ils ont entre eux au quotidien. Pour cela, les outils utilisés sont : les messages clairs, le vocabulaire pour exprimer les émotions, ...

Quand le fait de violence est plus grave, les élèves sont séparés pendant un moment avant de discuter en présence d'un adulte. Cela permet de faire tomber la colère et de prendre un peu de recul sur les événements. Ensuite, les élèves discutent en présence d'un adulte et l'agresseur reste assis sur le banc pendant un temps.

Les enseignantes de "service de cour" préviennent les maîtresses des enfants concernés.

En cas d'incident plus grave, un mot dans le cahier est rédigé par la maîtresse.

Les sanctions sont définies par le règlement Intérieur de l'école (basé sur le règlement départemental) voté au premier CE (point 3.7). Madame Lamarque lit les passages de ce règlement :

3.7 Les comportements des élèves

Les manquements au règlement intérieur de l'école et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres, peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont portées à la connaissance des familles.

L'élève sera isolé de ses camarades et ne participera plus aux activités. Il restera cependant sous la surveillance du maître. Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative prévue à l'article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.

S'il apparaît, après une période probatoire d'un mois, qu'aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant, une décision de changement d'école pourra être prise par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, sur proposition du directeur, et après avis du conseil d'école. La famille doit être consultée sur le choix de la nouvelle école. Elle peut faire appel de la décision de transfert devant l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Concernant les passages dans le « rouge » : Chaque classe a son système de gestion des comportements. Il a été expliqué lors de la réunion de rentrée. Les parents sont avertis au cas par cas en fonction des faits. Ainsi les parents peuvent faire un retour sur l'événement avec leur enfant à la maison.

Les parents d'élèves précisent que 5 ou 6 familles ont fait des retours sur les gestes de violence à l'école de Corronsac. Habituellement, il n'y a aucun retour sur ce sujet-là.

L'équipe enseignante de l'école de Corronsac précise qu'elle œuvre à l'apaisement des conflits et qu'il serait souhaitable que les parents s'adressent directement aux enseignantes pour régler ces conflits.

Un parent soulève le problème que le personnel de mairie manque parfois de bienveillance envers les enfants. La réaction des personnes encadrant les enfants est parfois démesurée face aux faits.

La mairie de Corronsac précise qu'elle souhaite une relation de confiance avec les parents et qu'elle est à l'écoute du personnel municipal. Elle informe aussi qu'elle reçoit des parents de manière ponctuelle pour régler des problèmes graves ou récurrents.

RPI CORRONSAC MONTBRUN-LAURAGAIS

CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 MARS 2017

La mairie de Montbrun-Lauragais regrette que les parents ne viennent pas plus souvent pour discuter des problèmes qu'ils rencontrent.

La mairie de Corronsac réfléchit à un mode de communication avec les parents en cas de problème. Une personne référente de la mairie sera proposée.

- Concernant la mairie :

- ✓ Une liste a-t-elle été clairement établie pour les enfants qui prennent le bus ? Notamment pour ceux de Montbrun-Lauragais qui vont à Corronsac ou au centre de loisirs le mercredi. Il n'y a pas de pointage car il est impossible de faire le pointage dans les temps impartis. Des tests ont été faits pour utiliser un téléphone sans fil et chargé sur toute l'école. Ainsi le personnel municipal restera joignable à tout moment. Une réflexion visant à renforcer la coordination entre les différentes personnes concernées est en cours au niveau de la mairie.

- ✓ A la cantine de Corronsac, encourage-t-on les enfants à goûter les plats ?

Cette question paraît individuelle et subjective.

- ✓ Les personnes recrutées "à la dernière minute", en cas d'absence sur les temps de garderie, sont-elles formées à la petite enfance (animation/ encadrement) ?

Pour les remplacements de dernière minute, le BAFA n'est pas exigé pour les personnes appelées. Mais la personne qui remplace est sous le contrôle d'une personne permanente. Les mairies rappellent qu'il est difficile de trouver des remplaçants à la dernière minute en raison des horaires découpés.

- ✓ Pourriez-vous nous éclairer quant au contrat civique ? cf. plus haut.

- ✓ Est-il possible de prévenir les parents suffisamment à l'avance lorsqu'un préavis de grève est déposé ?

Les mairies de Corronsac et de Montbrun-Lauragais précisent, concernant la dernière grève du personnel municipal, qu'elles ont tout fait pour avertir les familles avant le WE dès qu'elles ont eu connaissance du préavis de grève. La mairie de Montbrun-Lauragais mentionne que le personnel municipal n'a pas obligation d'informer de sa participation à une grève. Les parents soulèvent le problème d'organisation lié à cette grève annoncée tardivement. Ils posent la question de la mise en place d'un service minimum. Les mairies précisent que ce n'est pas réalisable : on ne peut pas remplacer du personnel en grève.

Fin de séance à 20h05